

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 82

présenté par
M. Gosselin-----
ARTICLE 28

Dans la première phrase de l'alinéa 21 de cet article, substituer aux mots :

« aux droits »,

les mots :

« à une indication géographique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article L. 722-3 du code de la propriété intellectuelle).

Amendement rédactionnel.